

## Axe 1-17 Programme intégré avec action de formation continue dans les orientations prioritaires nationales

### Type d'action :

Action de Formation labellisée (combinaison de 2 typologies d'action avec thématique commune : formation continue, évaluation des pratiques professionnelles ou gestion risques)

### Critères de validation de l'action :

- Programme dument enregistré
- Respect des orientations triennales prioritaires

### Péodicité :

Pas de maximum sur la période de certification

Permet également de valider 1 action réflexive (au titre du programme intégré)

### Catalogue :

Site dédié

### Labellisation :

Labellisation de fait

### Traçabilité de l'action et SI :

Vérification de la transmission automatique de l'attestation de formation

### Références de l'action :

- HAS : Développement professionnel continu. Méthodes et modalités :  
[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3019319/fr/developpement-professionnel-continu-dpc)

- Réglementaire : [Décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé](https://www.legifrance.gouv.fr/jcms/lf/2016-942/2016-942-du-8-juillet-2016-relatif-a-l-organisation-du-developpement-professionnel-continu-des-professionnels-de-sante)

[Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des Conseils nationaux professionnels des professions de santé](https://www.legifrance.gouv.fr/jcms/lf/2019-17/2019-17-du-9-janvier-2019-relatif-aux-missions-a-la-composition-et-au-fonctionnement-des-conseils-nationaux-professionnels-des-professions-de-sante)

[Arrêté du 14 septembre 2016 relatif aux critères d'enregistrement des organismes ou structures qui souhaitent présenter des actions de développement professionnel continu auprès de l'Agence nationale du développement professionnel continu \(...\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jcms/lf/2016-942/2016-942-du-14-septembre-2016-relatif-aux-criteres-d-enregistrement-des-organismes-ou-structures-qui-souhaitent-présenter-des-actions-de-développement-professionnel-continu-auprès-de-l-agence-nationale-du-développement-professionnel-continu-...)

- Autres : [https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025 prolongées 2026](https://www.agencedpc.fr/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2023-2025-prolongees-2026)